



DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

SPECIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF
MENTION RUGBY A XV



LE DIPLOME – LE METIER

Le titulaire du DE JEPS mention rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DE JEPS mention rugby à XV confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement en rugby XV
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby XV
- la conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby XV
- la conduite d'actions de formation de cadres rugby XV

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics compétiteurs.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant des obligations fédérales de la FFR (extrait de l'art.353).

Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Reichel A et Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1,2 et 3.

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Rugby à XV (Clubs ou Ligues Régionales ou Comités Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.



LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION :

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou PSC1
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (dispenses prévues par les textes sous certaines conditions) :
 - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
 - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive,
 - satisfaire aux épreuves de sélection.

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION :

- Epreuve écrite d'analyse vidéo (1h).
- Epreuve d'entretien oral (30 min dont 15 min de retour sur analyse vidéo puis 15 min d'entretien de motivation).

CONTENU DE LA FORMATION

4 UNITES CAPITALISABLES (U.C.)			
2 UC TRANSVERSALES (200 H)			
U.C 1	La conception des programmes de perfectionnement en rugby à XV	U.C 2	Coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV
2 UC DE LA MENTION RUGBY A XV (400 H)			
U.C 3	La conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby à XV	U.C 4	Encadrer le rugby à XV en toute sécurité.

CALENDRIER DE LA FORMATION : DATES, SOUS RESERVE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE SANITAIRE*

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée en centre	Durée en entreprise
25/05/2020	04/06/2020 *ou 30/06/2020	05/06/2020 *ou 01/07/2020	06/07/2020	30/09/2021	20 maximum	Certifications	600 h	500 h minimum

La formation en centre se déroulera à Talence pour la promotion complète sur 6 semaines et par demi-groupe sur le nord ou le sud de la Nouvelle-Aquitaine sur 6 semaines également.

COUT DE LA FORMATION

Avec prise en charge par un OPCO : 12€/H, 7200 € / Sans prise en charge: 8,50 €/H, 5100 €

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € (Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer à : Antenne sud du CREPS de Bordeaux – L'ACASAL- avenue de Fray, 40140 SOUSTONS PORT D'ALBRET ou à télécharger sur le site : www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Contacts :

- Coordonnateur : **Michel BARJOU** : 05.56.84.80.52 / michel.barjou@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
- Référent technique : **Sébastien PEYROT** : 06.07.31.68.03 / sebastien.peyrot@icloud.com
- Responsable administrative : **Delphine PANNETIER** : 05.58.41.57.73 / delphine.pannetier@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Document d'information non contractuel et susceptible de modification.